

Le retour de la Belle au bois dormant. Du temps de la crise à une crise du temps

Vincent Lefebve

En avril 2020, le personnage de la Belle au bois dormant avait été mobilisé pour analyser la situation qui nous touchait en raison du premier confinement imposé pour faire face à la crise sanitaire causée par la pandémie de Covid-19¹. Le moment que nous vivions alors avait largement été perçu comme exceptionnel. Selon certains, il correspondait à une parenthèse destinée à être surmontée. Selon d'autres, il s'agissait d'une occasion historique pour préparer un « monde d'après » plus juste, durable et solidaire. Ces derniers mois nous ont toutefois appris que les bouleversements en chaîne qui s'étaient enclenchés à cette occasion n'étaient pas près de disparaître et qu'ils ne pouvaient, en outre, qu'être difficilement anticipés. Les différentes vagues de l'épidémie et les stratégies mises en place par les pouvoirs publics pour y faire face posent la question du sens de l'action politique, en particulier lorsque l'incertitude semble régner en maître. Et si la crise que nous vivons depuis un an était aussi une crise du temps ?

En avril 2020, au départ d'une intervention médiatique de la romancière française Leïla Slimani² qui avait suscité un certain nombre de réactions critiques, deux types opposés de réponses politiques à la situation de crise sans précédent qui avait alors surgi avaient pu être identifiés, sous la forme de deux idéaux types. À la figure de la Belle au bois dormant, symbolisant le risque que la pandémie suscite ou accentue une tendance à la passivité politique, avait été opposée une référence au dieu grec Hypnos, modèle de clairvoyance et de lucidité inspiré de l'œuvre du poète et résistant français René Char³.

Il est proposé de prolonger cette réflexion en mettant l'accent sur une thématique particulière, celle de la temporalité. En premier lieu, une analyse de type socio-politique sera développée, en adoptant le point de vue des acteurs politiques et en posant la question : « Que s'est-il passé ? ». À côté d'une gestion de la crise par les acteurs politiques dits traditionnels focalisée sur le présent, on mettra en lumière un aspect intéressant et peu remarqué des diverses interventions émanant de la société civile qui ont fleuri pendant le premier confinement : leur dimension utopiste. Nombreux ont en effet été les appels à une refondation du « monde d'après » qui ont surgi durant cette période. Cette insistance sur le futur a permis à ces acteurs sociaux de s'émanciper non seulement de cadres de

¹ Cf. V. LEFEBVE, « Le syndrome de la Belle au bois dormant. Confinement et impuissance politique », *Les @analyses du CRISP en ligne* et *Carnet de crise du Centre de droit public de l'ULB*, n° 11, 10 avril 2020, www.crisp.be et <https://droit-public.ulb.ac.be>.

² « Le "Journal du confinement" de Leïla Slimani, jour 1 : "J'ai dit à mes enfants que c'était un peu comme dans la Belle au bois dormant" », *Le Monde en ligne*, 18 mars 2020, www.lemonde.fr.

³ R. CHAR, « Les Feuilles d'Hypnos », in *Fureur et Mystère*, Paris, Gallimard, 1980.

pensée considérés comme dominants, mais également de certaines incertitudes inhérentes à la crise sanitaire elle-même.

Au-delà de cette distinction pouvant être tracée entre les acteurs politiques traditionnels, d'une part, et ceux issus de la société civile, d'autre part, quant à leur rapport au temps, il pourra être souligné, dans un deuxième temps, que la crise sanitaire que nous vivons depuis début 2020 est également, et de façon indissociable, une crise du temps, c'est-à-dire qu'elle a induit un profond bouleversement dans notre façon de concevoir la notion de temporalité elle-même. Pour éprouver cette idée, une lecture de *La Peste* d'Albert Camus sera mobilisée. Dans ce roman, on observe en effet une population brutalement coupée de son passé, privée de son avenir et plongée dans un présent sempiternellement recommencé et devenu comme socialement et politiquement stérile.

Au cours d'une troisième et dernière étape, cette analyse visera à éclairer, au moyen de certaines ressources davantage ancrées dans le champ de la philosophie politique, la redécouverte de notre situation de vulnérabilité que cette période de crise prolongée a engendrée. Il sera en particulier tenté de montrer que la fragilité des constructions institutionnelles et symboliques sur lesquelles repose notre interaction sociale et politique constitue, en réalité, une donnée essentielle – et non accidentelle – de la condition humaine. En d'autres mots, la crise ouverte au début de l'année 2020 aurait eu pour particularité de renforcer une exaspération que nous pouvons ressentir vis-à-vis du caractère tout à la fois imprévisible et immaîtrisable de l'avenir. De telles considérations impliquent également, plus positivement, que les moyens pour affronter cette situation sont à notre portée. Si certaines dimensions de notre temps présent sont inédites, et doivent à ce titre faire l'objet d'évaluations originales, à la hauteur de l'événement et de sa nouveauté irréductible, il existe en effet également des réponses politiques et démocratiques soit éprouvées, soit à inventer qui pourraient nous permettre de faire face collectivement à une situation durant laquelle le caractère imprévisible de l'avenir est devenu particulièrement aigu.

L'espace public à l'épreuve de la crise sanitaire

Afin de répondre à la question « Que s'est-il passé ? », on peut tenter de reconstituer deux des interrogations qui ont été soulevées au moment où le premier confinement a été décrété. La première de ces interrogations concernait l'effet potentiel de cette urgence sanitaire sur l'une des plus grandes crises de l'histoire politique de la Belgique⁴, le pays ne disposant plus, au moment où le premier confinement a été décidé, d'un exécutif fédéral majoritaire et de plein exercice depuis le 9 décembre 2018 et le départ des membres N-VA du gouvernement Michel I (N-VA/MR/CD&V/Open VLD). La seconde question se rapportait à l'impact de la mise entre parenthèses de certaines libertés publiques sur l'action citoyenne, la gestion de la crise sanitaire ayant en effet été marquée par des restrictions importantes apportées à toute une série de droits et libertés⁵. Ces deux interrogations renvoient à une distinction qui peut être tracée entre les acteurs politiques

⁴ V. DE COOREBYTER, « Coronavirus et fédéral : une crise qui en résoudrait une autre, typiquement belge », *Le Soir* en ligne, 17 mars 2020, www.lesoir.be.

⁵ F. BOUHON, A. JOUSTEN, X. MINY, E. SLAUTSKY, « L'État belge face à la pandémie de Covid-19 : esquisse d'un régime d'exception », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2446, 2020, p. 35-38.

« traditionnels », d'une part, et ceux issus de la société civile, d'autre part, quant à leur rapport au temps.

En ce qui concerne la première question, si la formation d'un gouvernement fédéral majoritaire n'a pas pu être acquise dans le contexte particulier du premier confinement, la confiance a toutefois été accordée à l'exécutif, minoritaire, dirigé par Sophie Wilmès, le 19 mars 2020, grâce à l'appoint d'un certain nombre de formations politiques⁶. Des pouvoirs spéciaux ont également été accordés à ce gouvernement Wilmès II (MR/CD&V/Open VLD), ce mécanisme renvoyant précisément à une technique permettant de déroger aux règles parlementaires ordinaires – et à leurs lourdeurs – afin de répondre à une situation exceptionnelle. Par la suite, et après différentes péripéties⁷, le gouvernement De Croo (PS/MR/Écolo/CD&V/Open VLD/SP.A/Groen) a été mis en place le 1^{er} octobre. Il est clair que, parmi divers facteurs, la situation de crise sanitaire prolongée a constitué un élément déterminant pour surmonter la crise politique alors en cours au niveau fédéral, qui s'était avérée particulièrement longue et profonde. L'une des conséquences de l'arrivée d'une deuxième vague de la pandémie, dès le début de l'automne, a en outre été que les responsables politiques n'ont jamais vraiment été en mesure de s'émanciper, ni dans les actes, ni dans les discours, d'un impératif de « gestion de crise », ancré dans le présent et fortement dépendant de l'évolution de la situation sanitaire.

Par contraste, les acteurs de la société civile ont multiplié, à tout le moins durant le premier confinement, les plaidoyers pour un « monde d'après ». Cette période a en effet été marquée par une intense activité, tant dans les médias traditionnels que sur les réseaux sociaux, de divers acteurs sociaux (associations, membres du monde académique, citoyens engagés, collectifs divers...) ⁸. En raison des règles sanitaires alors en vigueur, ces interventions ont principalement pris la forme de cartes blanches ou de lettres ouvertes adressées aux responsables politiques. À cette occasion, l'objectif des acteurs sociaux et des militants a été de se saisir de cette situation exceptionnelle comme d'une caisse de résonance pour rendre perceptibles dans l'espace public des revendications qui, pour la plupart, préexistaient à la crise. Ils ont souhaité se positionner dans la « bataille des récits » qui était alors en cours, en proposant une interprétation de la signification politique de la crise⁹. Par la suite, une série d'évolutions ont modifié la physionomie de la contestation sociale : le répertoire d'action de la société civile s'est élargi et ne s'est plus limité à l'emploi de la carte blanche ou de la lettre ouverte ; en outre, à une insistance sur le « monde d'après » s'est progressivement substituée une focalisation sur des luttes présentes¹⁰.

⁶ J. FANIEL, C. SÄGESSER, « La Belgique entre crise politique et crise sanitaire (mars-mai 2020) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2447, 2020.

⁷ C. SÄGESSER, « La formation du gouvernement De Croo (mai 2019 - octobre 2020) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2471-2472, 2020.

⁸ B. BIARD, S. GOVAERT, V. LEFEBVE, « Penser l'après-corona. Les interventions de la société civile durant la période de confinement causée par la pandémie de Covid-19 (mars-mai 2020) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2457-2458, 2020.

⁹ G. PLEYERS, « The pandemic is a battlefield. Social movements in the COVID-19 lockdown », *Journal of Civil Society*, 6 août 2020.

¹⁰ On peut dire que celles-ci se sont, schématiquement, constituées en trois grands fronts : un premier centré sur les droits et libertés fondamentaux d'individus contestant les arbitrages posés par les pouvoirs publics ; un deuxième dénonçant les effets économiques et sociaux des politiques d'austérité (passée et potentiellement à venir) à l'égard de certaines populations ou de certaines professions précarisées (comme le personnel soignant) ; un troisième mettant l'accent sur des thématiques plus transversales relativement indépendantes de la crise sanitaire (songeons, par exemple, au mouvement Black Lives Matter, visant à mettre au jour la problématique des violences policières, celle des discriminations raciales et celle

Toutefois, avant que de telles évolutions ne surviennent, l'un des traits caractéristiques des interventions qui ont pris place pendant le premier confinement, entre le 18 mars et le 4 mai 2020, a assurément été leur dimension prospective. Plus que la crise et son actualité, les acteurs de la société civile se sont en effet employés, le plus souvent, à « penser l'après-corona », à imaginer les contours d'un monde futur qui ne ressemblerait pas à celui existant avant la pandémie. L'idée sous-jacente était qu'une occasion historique avait surgi, en raison de la pandémie, pouvant permettre d'organiser une transition vers un monde plus soutenable et plus solidaire. Dans l'espace public belge, ont en revanche été relativement peu visibles les mouvements réactionnaires, c'est-à-dire ceux s'arrimant à un passé dans lequel un certain nombre de groupes disposaient, réellement ou supposément, d'une situation plus avantageuse¹¹.

On n'a sans doute pas assez souligné la dimension « utopiste », au sens littéral du terme, de ces interventions. Si l'étymologie du mot lui-même – *utopos*¹² – fait signe vers l'idée d'une déterritorialisation, une utopie est aussi une « uchronie », « qui n'est d'aucun temps » et qui se projette dans un futur indéterminé afin de se livrer à une critique du temps présent¹³. Une thématique apparaît ainsi clairement, celle de la temporalité. Si le temps de l'action politique, lorsqu'elle a impliqué les acteurs politiques dits traditionnels, a été le présent (en raison d'une focalisation sur les impératifs de gestion de la crise), le temps de la société civile a plutôt été le futur¹⁴.

Lire *La Peste* en temps de pandémie 2.0

Au-delà d'un rapport différent au temps, la crise prolongée que nous vivons a également induit une véritable crise du temps, comme peut l'éclairer un livre souvent cité ces derniers

de la mémoire de la colonisation). Cf. B. BIARD, V. LEFEBVE, « La société civile, victime mais aussi actrice de la crise sanitaire », *Imag. Le magazine de l'interculturel*, n° 353, septembre 2020, p. 10-14.

¹¹ Tendances qu'illustre bien le slogan de campagne de Donald Trump avant son élection à la présidence des États-Unis : « *Make America great again* ».

¹² Le mot anglais « *utopia* » a en effet été forgé, à la Renaissance, à partir du préfixe grec « *ou-* » (« *ou-* », qui marque la privation, a été noté au moyen de la seule lettre « *u* ») et du terme « *τόπος* » (« *tópos* », qui signifie « lieu »). Littéralement, le terme « utopie » permet ainsi de désigner « ce qui n'est d'aucun lieu ».

¹³ À l'aune de cette fonction critique que vise à assumer le récit utopique, l'opposition fréquemment tracée entre utopie – dans laquelle une société génératrice de bonheur et de prospérité pour le plus grand nombre est imaginée – et dystopie – dans laquelle est mise en scène une dégradation de la qualité des interactions sociales et des conditions d'existence – peut être relativisée. En dépeignant des « communautés pacifiées, fraternelles, caractérisées par "l'harmonie et l'ordre" (...), le récit utopique attire en creux l'attention [de son destinataire] sur les dysfonctionnements réels de son temps » (J. PIERET, J. PITSEYS, « Représenter l'absence : les figures paradoxales du juge dans le cinéma de science-fiction dystopique », *e-legal, revue de droit et de criminologie de l'Université libre de Bruxelles* [en ligne], n° 1, 2018, <http://e-legal.ulb.be>, p. 4). Une telle fonction critique prend une autre forme dans le récit dystopique : une série de tendances qui caractérisent une société donnée y sont accentuées, l'œuvre dystopique renvoyant ainsi aux membres de cette société une vision quelque peu déformée mais révélatrice de leur réalité (*ibidem*). De nombreux exemples de telles représentations dystopiques, dont les résonances sont plus ou moins négatives, peuvent être trouvés dans la culture populaire (littérature, cinéma, séries télévisées, bande dessinée...) ; cf. J.-P. ANDREVON, *Anthologie des dystopies. Les mondes indésirables de la littérature et du cinéma*, Paris, Vendémiaire, 2020.

¹⁴ Il convient de préciser que certains acteurs au sein de la société civile, en particulier les syndicats mais aussi de nombreux pans du monde associatif, se sont également attachés, dès les premiers mois de la pandémie, à gérer l'urgence sanitaire elle-même, ainsi que ses nombreuses conséquences sociales et économiques immédiates.

mois et quelquefois mobilisé dans le cadre d'analyses de notre situation présente¹⁵ : *La Peste*, d'Albert Camus¹⁶.

L'intrigue se déroule à Oran, ville d'Algérie alors sous domination française, durant les années 1940. Les passages les plus frappants du roman sont peut-être ceux dans lesquels est décrit, dès les premières pages, le spectacle auquel assistent les habitants de la ville : celui de centaines de rats agonisants qui émergent des entrailles de la terre. Ce que l'on ne sait pas encore lorsque ces événements surviennent, c'est que ces animaux sont atteints de la peste, qui a notamment pour caractéristique d'être une zoonose, une maladie susceptible de passer de l'animal à l'homme¹⁷. Quelques jours et semaines passent et la maladie commence effectivement à frapper les êtres humains, en suivant une croissance exponentielle. Après une phase durant laquelle la gravité de la situation sanitaire est minimisée par les autorités, celles-ci optent pour une solution radicale : la ville d'Oran est placée en quarantaine et brutalement coupée du reste du monde, et ce pour une période indéterminée.

Camus décrit la manière avec laquelle la population d'Oran réagit à ce bouleversement. À une première période de déni, durant laquelle « le fléau est irréel » et ressemble à « un mauvais rêve qui va passer »¹⁸, succèdent d'autres types de réactions. Le confinement d'Oran fait en particulier naître progressivement chez ses habitants un sentiment d'exil. Le romancier s'émancipe du sens ordinaire attribué à ce mot pour forger une notion d'exil qui se déploie sur les plans à la fois matériel et existentiel. Plusieurs catégories de personnes sont distinguées : les amants qui vivent l'expérience de la séparation, car ils ont été piégés par la décision de confinement prise par les autorités de la ville ; ceux qui, se trouvant à Oran au moment où les portes de la ville ont été fermées, ont été séparés à la fois des êtres aimés et de leur « patrie »¹⁹ ; l'ensemble de la population, enfin, qui endure elle aussi une forme d'exil par rapport à un monde désormais disparu et à l'idée même d'un avenir sur lequel on a pris²⁰.

Le confinement de la ville implique ainsi une profonde modification du rapport à la temporalité. Comme le résume Camus, les citoyens deviennent « [i]mpatients de leur présent, ennemis de leur passé et privés d'avenir »²¹. Ils finissent par ressembler à des prisonniers, « à ceux que la justice ou la haine humaines font vivre derrière des barreaux »²², qui, tant bien que mal, s'évertuent à vivre « sans avenir »²³. Le romancier observe en outre que l'épidémie, loin de s'apparenter à un péril impressionnant et majestueux, comme le sont d'une certaine manière les catastrophes naturelles²⁴, ressemble

¹⁵ Cf. M. MAESO, *Les lents demains qui chantent*, Paris, Éditions de l'Observatoire, 2020 ; T. QUEMENEUR, « Camus, la Peste et le Covid », *Historia* en ligne, 30 avril 2020, www.historia.fr ; cf. aussi A. PALUD, « “La Peste” de Camus ne meurt ni ne disparaît jamais », *Libération* en ligne, 7 avril 2020, www.liberation.fr.

¹⁶ A. CAMUS, *La Peste*, Paris, Gallimard, 1947.

¹⁷ Tel est également le cas de la pandémie de Covid-19, mais celle-ci est de nature virale, tandis que la peste est de nature bactérienne.

¹⁸ A. CAMUS, *La Peste*, *op. cit.*, p. 50.

¹⁹ « Dans l'exil général, ils étaient les plus exilés, car si le temps suscitait chez eux, comme chez tous, l'angoisse qui lui est propre, ils étaient attachés aussi à l'espace et se heurtaient sans cesse aux murs qui séparaient leur refuge empesté de leur patrie perdue » (*ibidem*, p. 88).

²⁰ *Ibidem*, p. 85.

²¹ *Ibidem*, p. 87.

²² *Ibidem*, p. 87.

²³ *Ibidem*, p. 275.

²⁴ Un veilleur de nuit, à qui on rappelle qu'il avait prédit la survenance d'un malheur, sous la forme d'un tremblement de terre et non d'une maladie, fait ainsi valoir qu'une telle perspective aurait été moins

davantage à un piétinement monotone et cruel : « C'est que rien n'est moins spectaculaire qu'un fléau et, par leur durée même, les grands malheurs sont monotones. Dans le souvenir de ceux qui les ont vécues, les journées terribles de la peste n'apparaissent pas comme de grandes flammes somptueuses et cruelles, mais plutôt comme un interminable piétinement qui écrasait tout sur son passage »²⁵.

Une telle situation provoque chez les habitants, après les premières semaines qui suscitent des réactions de rejet voire l'expression d'une révolte, « un abattement qu'on aurait eu tort de prendre pour de la résignation, mais qui n'en était pas moins une sorte de consentement provisoire »²⁶. Camus file la métaphore du sommeil et qualifie les citoyens de « dormeurs éveillés » : « Tout ce temps ne fut qu'un long sommeil. La ville était peuplée de dormeurs éveillés qui n'échappaient réellement à leur sort que ces rares fois où, dans la nuit, leur blessure apparemment fermée se rouvrait brusquement. (...) Au matin, ils revenaient au fléau, c'est-à-dire à la routine »²⁷. C'est peut-être cette implacable routine qui constitue la blessure la plus profonde aux yeux du romancier français, lui qui fait dire à son narrateur et personnage principal « que l'habitude du désespoir est pire que le désespoir lui-même »²⁸.

Ce consentement provisoire donné à une situation par ailleurs inévitable ne constitue toutefois pas la seule attitude envisageable. Camus dépeint d'autres réactions. Certains entendent par exemple échapper coûte que coûte à la condition commune. Un personnage central de l'intrigue organise ainsi son évasion afin de rejoindre Paris et de retrouver sa compagne, mais il renonce au dernier moment, prenant conscience de la responsabilité qui est la sienne. Il décide alors de s'engager dans les brigades sanitaires qui ont été mises en place par quelques hommes de bonne volonté afin de faire face à l'épidémie. Un choix est ainsi posé : celui d'affronter la réalité et de s'engager. L'analogie avec la Résistance est bien sûr évidente²⁹, mais il s'agit aussi, à un niveau plus fondamental, de se livrer à un combat contre l'« absurde », de recréer un temps humain sur lequel une certaine maîtrise peut être exercée, basée sur la confiance nouée au sein d'un groupe d'hommes s'étant engagé dans l'action³⁰. Les traits de caractère des héros camusiens sont certes bien différents (certains étant introvertis, d'autres plus passionnés), mais ils ont en commun

désolante : « Ah ! si c'était un tremblement de terre ! Une bonne secousse et on n'en parle plus... On compte les morts, les vivants, et le tour est joué. Mais cette cochonnerie de maladie ! Même ceux qui ne l'ont pas la portent dans leur cœur » (*ibidem*, p. 131). La différence entre les deux scénarios est notamment d'ordre temporel : dans un premier cas, nous sommes face à un mal instantané, tandis que les pandémies constituent des fléaux plus insidieux, qui se prolongent durant un temps qui est *a priori* indéfini.

²⁵ A. CAMUS, *La Peste*, *op. cit.*, p. 198

²⁶ *Ibidem*, p. 199-200.

²⁷ *Ibidem*, p. 201-202.

²⁸ *Ibidem*, p. 200.

²⁹ Les évocations de *La Peste* dans l'espace médiatique durant la pandémie ont fréquemment souligné, à juste titre, l'usage métaphorique de la maladie par Camus, l'épidémie représentant en réalité, sous sa plume, le nazisme qui ravageait alors l'Europe et le monde. Si le roman est paru en 1947, certaines de ses parties ont en effet été conçues durant les années de guerre.

³⁰ Il y aurait lieu de mener une critique lucide de cet aspect de *La Peste*, les personnages féminins en étant singulièrement absents. L'héroïsme ressemble, sous la plume de Camus, penseur de la révolte mais imprégné de valeurs patriarcales, à un attribut principalement masculin. Rappelons la critique acerbe de Camus à l'égard du *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir, qui avait estimé que ce livre, devenu ensuite l'un des classiques de la littérature féministe, « déshonore le mâle français » ; J. SAVIGNEAU, « 1949 : "Le Deuxième Sexe", de Simone de Beauvoir », *Le Monde* en ligne, 17 juillet 2008, www.lemonde.fr ; V. GRÉGOIRE, « L'« effacement » féminin dans les romans d'Albert Camus », *Dalhousie French Studies*, n° 33, 1995, p. 97-112.

d'être des « hommes révoltés »³¹. Choissant consciemment la voie du courage plutôt que celle de l'apathie ou de la lâcheté, ils affrontent le bacille de la peste qui symbolise en réalité, dans l'allégorie de Camus, plus encore que le totalitarisme, le présent lui-même dans sa complexité, avec ses potentialités mais aussi ses écueils.

La lecture du classique de Camus est ainsi l'occasion de donner une tournure dramatique à une opposition entre différentes attitudes existentielles possibles face à l'adversité et au surgissement de l'inattendu, tout en nous invitant à mettre en suspens certains de nos préjugés vis-à-vis de la notion de temps. De la lecture du roman émerge en particulier l'idée d'un temps circulaire qui renvoie au temps de la vie biologique, menacée par la maladie, qui concerne davantage l'espèce humaine que les individus qui la composent.

Depuis l'éclatement de la pandémie de Covid-19, notre rapport au temps est devenu particulièrement instable. Les responsables politiques en sont bien conscients, eux qui prennent beaucoup de précautions lorsqu'il s'agit d'annoncer à la population un adoucissement des règles en vigueur. Car ils savent qu'une telle promesse suppose que l'on maîtrise l'ensemble des paramètres en jeu. Or on constate, notamment avec l'apparition de nouveaux « variants » du SARS-CoV-2 plus contagieux et éventuellement résistants aux vaccins (en tout cas, s'agissant de certains d'entre eux), que la situation sanitaire est loin d'être sous contrôle, comme le répète d'ailleurs fréquemment l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Outre ces nouvelles inquiétudes liées aux mutations du coronavirus, l'espoir créé par la mise au point de vaccins a rapidement été accompagné par des problèmes logistiques, ainsi que par des retards de livraison des doses commandées. Ces épisodes, loin d'être accidentels, semblent constituer d'autres occurrences au sein d'une longue liste d'avanies et d'incidents, la lutte contre la pandémie étant par nature un combat de longue haleine contre un ennemi invisible et imprévisible.

Sur un plan plus fondamental, cette crise met à mal l'idée de progrès dont notre époque reste sans doute en partie captive, malgré le fait que certains événements particulièrement tragiques survenus dans le cours du 20^e siècle l'aient battue en brèche (plusieurs génocides, l'invention puis l'utilisation de la bombe atomique, la prise de conscience progressive que les activités humaines mettaient en péril certains des équilibres naturels qui conditionnent la vie sur Terre...). Cette idée, centrale dans la pensée politique du 19^e siècle – et ce autant dans la pensée libérale que communiste –, est indissociable d'une conception linéaire du temps, qui va d'arrière (le passé, destiné à être surmonté) en avant (le futur, source de découvertes et d'améliorations). Bien que cela entre en contradiction avec ce que nous avons tendance à penser spontanément, d'autres manières de concevoir la temporalité sont pourtant possibles et historiquement attestées. Dans l'Antiquité grecque, par exemple, le concept de temps n'était pas unitaire, mais pluriel, au sens où il mettait en jeu différentes notions³² : *chronos*, qui correspondait à l'idée d'un temps rectiligne qui nous est familière ; *aiôn* (terme parfois orthographié *aïon* ou encore *éon*), qui équivalait au temps d'une vie, par exemple d'une vie humaine ; *hōra*, terme plus souvent employé au pluriel – *hōrai*³³ –, qui faisait signe vers l'idée d'un temps circulaire correspondant aux cycles naturels ; *kairos*, enfin, que les Grecs faisaient correspondre au temps propice à l'action, au moment opportun où il convient d'agir, ni trop tôt ni trop tard, ce qui en faisait la catégorie par

³¹ A. CAMUS, *L'Homme révolté*, Paris, Gallimard, 1951.

³² L. COULOUBARITSIS, « Comment s'approprier encore la philosophie de l'Antiquité ? », *Revue philosophique de Louvain*, n° 106, 2008, p. 59-62. Dans la Grèce antique, chacune de ces conceptions était par ailleurs personnifiée par une ou plusieurs divinités.

³³ Mot qui signifiait au départ « saisons » et finira par désigner les divisions du jour en différentes « heures ».

excellence de la délibération politique dans la pensée grecque³⁴. Si ces différentes notions semblent cohabiter dans le roman de Camus, la plus prégnante est assurément celle d'une temporalité circulaire, égrenant ses *hôrai* vouées à être inlassablement répétées.

Si l'on tente d'appliquer cette grille de compréhension à notre situation présente, on dira que le temps historique – *chronos* – a été violemment percuté par un virus inconnu mettant en danger la vie humaine (et risquant d'écourter le temps de vie humaine – *aiôn* – dans lequel chaque mortel tend à se projeter). La seule temporalité qui semble avancer au rythme de l'événement est la temporalité scientifique et, à ce titre, elle doit faire face à différents obstacles qui se dressent sur son passage. Si la crise a été perçue par certains comme un *kairos*, un moment propice pour repenser l'ensemble de la normativité sociale et juridique, c'est l'expérience d'un temps cyclique toujours recommencé, faisant ressembler les jours et les mois à des saisons – *hôrai* –, qui semble avoir été déterminante. Outre les difficultés d'ordre psychologique qu'elle a générées, cette expérience a suscité ou renforcé, chez de nombreux individus, une forme de ressentiment à l'égard des institutions, qu'elles soient politiques ou scientifiques³⁵. Toutefois, comme la lecture de *La Peste* nous l'enseigne, le sentiment principal qui s'est lentement diffusé chez les citoyens a été celui d'une dépossession par rapport au présent et à l'avenir, générant un sentiment d'impuissance, comme si le champ de l'action s'était progressivement rétréci sous la pression des événements. C'est ce qui, dans l'analyse précédente qu'il s'agit de prolonger ici, avait été nommé le syndrome de la Belle au bois dormant.

Toutes les formes d'action politique ont fortement été mises à mal. En temps de Covid-19, l'action la plus judicieuse qui est attendue des citoyens semble d'ailleurs être, de façon éminemment paradoxale, une *inaction* ou, au mieux, un travail de *care*, un « prendre soin de soi et des autres », suivant l'expression consacrée, centré sur la sphère privée de l'existence³⁶. La situation sanitaire a en effet rendu extrêmement problématiques les moyens d'action et de contestation traditionnels que sont la réunion politique, la manifestation ou encore la grève. Un impératif prédominant, centré sur une gestion de l'urgence, paraît s'être imposé, qui a permis de justifier une sorte de préséance donnée non seulement aux acteurs politiques traditionnels, mais aussi, parmi ceux-ci, au pouvoir exécutif plutôt qu'aux pouvoirs législatif et judiciaire³⁷, stratégie qui s'est explicitement ou plus implicitement imposée comme la voie la plus efficace pour répondre politiquement aux nouveaux enjeux ayant surgi. De sorte que la crise sanitaire ne s'est pas seulement muée en une crise économique et sociale, mais également en une crise démocratique.

Comment agir dans un monde imprévisible ?

Afin de sortir de cette ornière, on peut notamment rappeler qu'une telle configuration, si elle est inédite dans sa forme, ne l'est pas si l'on considère ses modalités fondamentales. Comme certains philosophes nous l'enseignent, le sens profond de l'action politique est

³⁴ L. COULOUBARITSIS, « Le temps propre à l'action », in P. GÉRARD, F. OST, M. VAN DE KERCHOVE (dir.), *L'accélération du temps juridique*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, 2000, p. 63, <http://books.openedition.org>.

³⁵ C. FLEURY, *Ci-gît l'amer. Guérir du ressentiment*, Paris, Gallimard, 2020.

³⁶ Pour une mise en évidence des dimensions politiques de ce travail de *care*, souvent invisibilisées, cf. J. TRONTO, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, La Découverte, 2009.

³⁷ V. LEFEBVE, « La justice est-elle soluble dans le coronavirus ? Les tensions entre pouvoirs exécutif et judiciaire en temps de pandémie », *e-legal, revue de droit et de criminologie de l'Université libre de Bruxelles* [en ligne], numéro spécial Covid-19, 2020, <http://e-legal.ulb.be>, p. 1-24.

en effet de maîtriser l'immaîtrisable. La lecture du roman de Camus à la lumière des événements les plus récents, et des nouvelles craintes qui y sont associées, nous permet en effet de réactiver des questions politiques centrales, celles de la liberté et de l'agir en commun. Comment affronter la pure contingence des événements ainsi que l'imprévisibilité de l'avenir ? Dans le vocabulaire du romancier et philosophe français, comment faire face à l'« absurde »³⁸ ? On peut rappeler que, dans l'histoire des idées, différentes stratégies ont été élaborées afin de conjurer les vicissitudes de l'existence collective.

En premier lieu, évoquons une solution oligarchique dans laquelle la direction du destin d'une collectivité est confiée à une élite sociale, désignée comme telle ou autoproclamée. De façon caractéristique, la forme la plus connue d'un tel type de régime est qualifiée d'aristocratique : le terme grec *aristoi* signifiant « les meilleurs », une aristocratie est le régime dans lequel le pouvoir (*kratos*) est confié non au peuple (*dèmos*), mais à un groupe de personnes considérées comme les plus aptes à son exercice. À travers l'histoire, différents critères ont été mis en avant pour justifier l'appartenance à cette élite, le plus courant étant sans doute une « noblesse » liée à l'ascendance que pouvaient justifier certains individus. Une variante de ce modèle s'observe lorsque l'élite qui s'arroe ou à laquelle on reconnaît le monopole de la décision politique n'est pas sociale, mais plutôt intellectuelle. Dans une telle conception – que l'on pourrait aujourd'hui qualifier de technocratique –, seuls ceux qui « savent » sont habilités à prendre les décisions qui intéressent l'ensemble de la population.

Une autre solution, autoritaire celle-ci, trouve son centre de gravité non dans le fait de la naissance ou dans la notion de savoir, mais dans celle de volonté. Elle correspond au mythe de l'« homme fort », qui sera d'autant plus puissant qu'il se montrera intransigeant et affichera une détermination sans faille. Durant l'histoire, cette « solution » autoritaire apportée à la condition d'imprévisibilité de l'avenir s'est déclinée suivant différentes formes bien connues : tyrannie, dictature, totalitarisme... À chaque fois, il s'agit d'annuler les contradictions qui peuvent naître au sein du corps social. Pour réaliser cet objectif, un seul homme ou un parti unique prétend concentrer en lui le destin de la collectivité. Notons que la solution de Platon, qui se situe au fondement de la philosophie politique occidentale elle-même, consiste à associer certains traits de deux des variantes évoquées ci-dessus, technicienne et autoritaire : pour mettre fin aux maux des cités et à ceux du genre humain, il conviendrait en effet, selon le philosophe athénien, que le pouvoir politique soit exercé par un philosophe-roi ou par un roi-philosophe³⁹.

Dans les différentes hypothèses évoquées ci-dessus de manière schématique, on dénie en tout cas à l'action fondée sur la délibération le statut de socle de la vie politique. Tel était pourtant le sens profond de la démocratie directe qui était de mise à Athènes durant une partie de l'Antiquité et constituait ce que Hannah Arendt a qualifié de « système le plus bavard de tous »⁴⁰. L'idée de délibération se situe également au fondement de la

³⁸ A. CAMUS, *Le Mythe de Sisyphe. Essai sur l'absurde*, Paris, Gallimard, 1942.

³⁹ Le destin des collectivités politiques est, selon Platon, d'être vouées au conflit et au règne de l'erreur, affirme-t-il dans *La République*, à moins que « les philosophes n'arrivent à régner dans les cités, ou à moins que ceux qui à présent sont appelés rois et dynastes ne philosophent de manière authentique et satisfaisante et viennent à coïncider l'un avec l'autre pouvoir politique et philosophie » (Platon, *La République*, Paris, Flammarion, 2004, p. 301).

⁴⁰ H. ARENDT, « Condition de l'homme moderne », in *L'Humaine condition*, édition établie sous la direction de P. RAYNAUD, Paris, Gallimard, 2012, p. 80.

démocratie représentative, apparue plus tardivement, dans laquelle il appartient à des assemblées composées de représentants élus de délibérer et de légiférer sur les affaires publiques. Les hypothèses technicienne et autoritaire tendent quant à elles, soit à faire de l'action une variante de l'activité pastorale (dans laquelle le berger-gouvernant guide ses moutons-gouvernés)⁴¹, soit à envisager la politique à l'image de l'activité fabricante. Dans cette dernière conception, on « fait » la Cité comme on fait des tables et des chaises, ce qui implique de soumettre la vie politique à une logique instrumentale, inhérente à toute activité fabricante, en vertu de laquelle la fin justifie les moyens⁴².

L'une des conséquences virtuellement comprises dans de telles conceptions est que l'on se passe du consentement effectif des citoyens qui devront, de gré ou de force, reconnaître la légitimité du leader qui leur a été assigné ou les qualités de la « Cité idéale » qui a été conçue à leur intention. Les voies démocratiques de la persuasion apparaissent longues et aléatoires, de sorte que la politique du fait accompli, la coercition voire la violence, en tant que moyens pour faire primer un savoir irréfutable ou une volonté considérée comme plus légitime, ont, depuis des temps immémoriaux, exercé un fort pouvoir d'attraction. À cet égard, la crise sanitaire, puis économique et sociale, que nous vivons depuis un an semble avoir agi comme un miroir grossissant. Considérée avec une certaine hauteur, notre situation révèle, plutôt qu'elle ne modifie, certains aspects fondamentaux de la condition humaine de même que certaines options politiques fondamentales.

Dans ce contexte, le rôle de la pensée politique se transforme profondément : il n'est pas de dire le « vrai » mais de concevoir des récits et des concepts à la hauteur des nouveaux défis qui se posent, d'une part, et de mettre au point de nouvelles méthodes pour affronter collectivement la complexité du réel, d'autre part⁴³. L'enjeu est, encore une fois, utilement éclairé par la notion de temporalité car il s'agit d'être à nouveau en mesure de nous projeter dans le futur, tout en tenant fermement en main les fils rouges de nos démocraties que sont les principes de liberté et d'égalité. Selon une telle approche, le temps de la crise ne devrait pas être conçu comme une parenthèse destinée à être surmontée, comme une anomalie ou une rupture dans le continuum temporel qui ne requerrait qu'une gestion efficiente et provisoire, mais comme un temps propice à l'action – un *kairos* – susceptible d'être mis à profit pour poser les fondations d'une nouvelle maîtrise de l'avenir – une maîtrise relative, certes, mais politiquement significative, car exercée collectivement.

Un tel positionnement, qui a pu être rendu manifeste dans le contexte de la crise sanitaire, fait également écho à d'autres défis contemporains comme celui de l'urgence écologique et climatique. La réflexion doit en effet s'attacher à identifier les voies démocratiques nous permettant de nous adapter à ce que Bruno Latour appelle notre « Nouveau régime

⁴¹ M. LEGRAND, « Isabelle Stengers : contre la démocratie pastorale, la démocratie problématisante », *Alter Échos* en ligne, 28 janvier 2021, www.alterechos.be.

⁴² Si on les prend au pied de la lettre, les utopies politiques qui ont fleuri à partir du 16^e siècle renvoient d'ailleurs, en dernière analyse, à des techniques de gestion sociale qui reposent, explicitement ou implicitement, sur le présupposé suivant lequel l'action politique pourrait être pensée à l'image d'une œuvre, que la Cité idéale pourrait être bâtie selon des principes préétablis. Cf. V. LEFEBVE, *Politique des limites, limites de la politique. La place du droit dans la pensée de Hannah Arendt*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2016, p. 31-32 et 64 ; F. ROUVILLOIS (textes choisis et présentés par), *L'utopie*, Paris, Flammarion, 1999.

⁴³ E. MORIN, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Points, 2014. Le sociologue et philosophe français a livré à plusieurs reprises, durant la crise sanitaire, son éclairage sur notre situation présente ; cf. par exemple l'interview par N. TRUONG, « Edgard Morin. "Cette crise devrait ouvrir nos esprits depuis longtemps confinés sur l'immédiat" », *Le Monde*, 19-20 avril 2020.

climatique »⁴⁴, ce qui nécessitera de faire des choix éclairés, et parfois douloureux, pour distinguer au sein de nos modes de vie entre ce qui doit être conservé et ce qui doit être transformé, voire abandonné⁴⁵. Dans un livre récent, le philosophe et sociologue français tente de tirer les leçons de cette crise sanitaire qui est venue s'enchâsser dans la crise écologique et climatique qui lui préexistait. Selon lui, l'expérience du confinement ne doit pas simplement être dépassée, mais devrait plutôt être conçue comme l'occasion d'expérimenter collectivement un nouveau rapport au « terrestre ». Et ce afin de réellement prendre acte qu'une logique d'exploitation illimitée de ressources limitées ne peut pas constituer un projet d'avenir pour l'humanité⁴⁶.

Ces quelques réflexions permettent de tracer les contours, davantage sous la forme d'une esquisse que d'une photographie précise, d'une solution proprement démocratique (et non technocratique ou autoritaire) à l'imprévisibilité fondamentale des affaires humaines. Le caractère incertain de l'avenir étant on ne peut plus manifeste dans notre situation, le retour de la Belle au bois dormant constitue une menace de plus en plus palpable. Comment lutter contre ce syndrome de fatigue démocratique qui nous guette et qui semble affecter tant les citoyens que les responsables politiques eux-mêmes⁴⁷ ? L'idée ancienne d'un contrat fondé sur des promesses mutuelles pourrait à cet égard être ravivée. Au moyen de cette solution, il semble en effet possible de limiter le caractère imprévisible de l'avenir, sans toutefois l'annuler entièrement. Grâce à des engagements reposant sur des promesses mutuelles énoncées dans des conditions de liberté et d'égalité et au cours d'une délibération publique – ce que sont fondamentalement les constitutions et les lois en démocratie –, les êtres humains sont en effet en mesure de planter quelques jalons de sûreté dans un avenir incertain, de créer des « îlots de certitude dans un océan d'incertitude »⁴⁸.

Dans ce contexte, il est utile de rappeler l'insistance de divers acteurs issus de la société civile sur la notion de participation démocratique. Les revendications qui ont été mises à l'avant-plan de la scène médiatique durant la crise sanitaire – et qui correspondaient, bien souvent, à des demandes formulées avant l'éclatement de celle-ci – se sont en effet déployées à deux niveaux, celui du fond (en exigeant, par exemple, la mise en place de telle ou telle politique dans tel ou tel secteur déterminé) et celui de la forme. C'est ce deuxième niveau qui importe ici. Ce que les acteurs sociaux ont alors appelé de leurs vœux, c'est une refondation du pacte démocratique lui-même afin d'y injecter des mécanismes participatifs et délibératifs⁴⁹. De tels appels ne sont en rien irréalistes. La participation directe des citoyens à la vie publique a en effet existé par le passé (pensons à l'exemple de la démocratie athénienne déjà évoqué plus haut), elle existe dans une certaine mesure depuis l'origine de la Belgique (en tout cas dans le domaine de la justice : beaucoup voient en effet dans l'institution du jury populaire, au sein de la cour d'assises, un mécanisme relevant à la fois de la démocratie directe, participative et délibérative) et, enfin, elle se

⁴⁴ B. LATOUR, *Face à Gaïa. Huit conférences sur le Nouveau Régime Climatique*, Paris, La Découverte, 2015.

⁴⁵ B. LATOUR, *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, Paris, La Découverte, 2017.

⁴⁶ B. LATOUR, *Où suis-je ? Leçons du confinement à l'usage des terrestres*, Paris, La Découverte, 2021. Cf. aussi l'interview de l'auteur : « Après le covid, nous resterons confinés », *Le Soir*, 10 février 2021.

⁴⁷ D. VAN REYBROUCK, *Contre les élections*, Arles, Actes Sud, 2014.

⁴⁸ H. ARENDT, « Condition de l'homme moderne », *op. cit.*, p. 257.

⁴⁹ B. BIARD, S. GOVAERT, V. LEFEBVE, « Penser l'après-corona », *op. cit.*, p. 93-99. Dans le domaine spécifique de la concertation socio-économique, cf. également É. LÉONARD, « Pacte social : enjeux anciens, nouveaux défis », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2452, 2020.

développe actuellement, de nouveaux procédés participatifs ayant été instaurés récemment dans certaines assemblées du pays⁵⁰.

Sont également particulièrement notables les appels lancés plus récemment par certains juristes et réclamant la tenue d'un débat démocratique, au sein de la Chambre des représentants notamment, afin de passer au crible de la critique les mesures prises depuis le mois de mars 2020 afin de gérer la situation sanitaire du pays⁵¹. Les importantes restrictions apportées à toute une série de droits et libertés l'ont en effet été, au premier chef, au moyen d'arrêtés ministériels signés uniquement par le ou la ministre de l'Intérieur. Cette situation, couplée à l'utilisation du mécanisme des pouvoirs spéciaux durant les premiers mois de la crise ainsi qu'au rôle prépondérant joué par le Conseil national de sécurité (CNS) puis par le Comité de concertation, a entraîné une relative mise à l'écart du Parlement fédéral du processus de décision politique, mettant ainsi à mal les principes de la séparation des pouvoirs et de l'État de droit⁵². Ces appels ne sont pas demeurés lettre morte : ils ont incité des députés de l'opposition à interpeller à la Chambre le Premier ministre, Alexander De Croo (Open VLD). C'est finalement la ministre de l'Intérieur, Annelies Verlinden (CD&V), qui a, en séance plénière et au nom du gouvernement fédéral, apporté des réponses à cette série d'interpellations, annonçant notamment l'adoption prochaine d'une loi (qualifiée de « loi pandémie » ou « loi corona ») visant à encadrer l'action du gouvernement fédéral durant de telles périodes exceptionnelles⁵³. Si la ministre a, en substance, défendu l'action du gouvernement, il n'en demeure pas moins qu'un début de débat public a pu être noué à cette occasion au sein de l'une des institutions censées, dans une démocratie représentative, permettre un contrôle démocratique de l'action du pouvoir exécutif⁵⁴.

*

Pour les acteurs de la société civile et du monde académique, l'antidote au syndrome de fatigue démocratique que la crise sanitaire est venue exacerber réside dans un surcroît de démocratie, seul moyen de nous prémunir contre les imperfections inhérentes à la vie collective. Dans cette perspective, la gestion de la pandémie de Covid-19 exige d'user

⁵⁰ J. VRYDAGH, S. DEVILLERS, D. TALUKDER, V. JACQUET, J. BOTTIN, « Les mini-publics en Belgique (2001-2018) : expériences de panels citoyens délibératifs », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2477-2478, 2020 ; J. PITSEYS, « Des vieilles casseroles qui font les meilleures soupes : le retour de la démocratie directe », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 1^{er} janvier 2019, www.crisp.be ; C. NIESSEN, M. REUCHAMPS, « Le dialogue citoyen permanent en Communauté germanophone », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2426, 2019, p. 5-38. Au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée de la Commission communautaire française (COCOF, assemblée qui se présente sous l'appellation Parlement francophone bruxellois), des commissions mixtes réunissant des citoyens tirés au sort et des députés peuvent à présent être organisées afin d'orienter le travail parlementaire.

⁵¹ Cf. en particulier la carte blanche signée par des membres du monde académique : « Covid et démocratie : enrayer le basculement », *Le Soir*, 29 janvier 2021.

⁵² C. ROMAINVILLE, « La crise sanitaire est-elle aussi une crise de l'État de droit ? », in La Ligue des droits humains, *État des droits humains en Belgique. Rapport 2020*, 29 janvier 2021, www.liguedh.be, p. 5-9.

⁵³ Chambre des représentants, Séance plénière, *Compte rendu analytique*, n° 86, 4 février 2021, p. 30-51.

⁵⁴ Par la suite, un avant-projet de loi a été préparé par le gouvernement fédéral et communiqué à la Chambre des représentants afin d'y être discuté (avant-projet de loi relative aux mesures de police administrative lors d'une situation d'urgence épidémique, approuvé lors du Conseil des ministres du 26 février 2021). Il s'agit là d'une procédure inédite, un avant-projet de loi n'étant en principe pas soumis au parlement pour avis avant d'y être officiellement déposé, sous la forme d'un projet de loi. Comme A. Verlinden l'a indiqué lors de la première réunion qui s'est tenue à la Chambre, le 3 mars 2021, au sein de la commission de l'Intérieur, le gouvernement fédéral a souhaité de cette manière signifier sa volonté de renouer un débat démocratique au sujet de l'encadrement légal de la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences.

à la fois d'outils scientifiques (les vaccins, déjà mis au point, ainsi que d'éventuels traitements qui seront développés à l'avenir, qui reposent les uns et les autres sur des avancées technologiques, et donc sur les progrès de la science) et de moyens politiques (existants ou à mettre au point) susceptibles de refonder un monde commun. Cette seconde tâche requiert de ne pas opposer la valorisation d'un idéal à atteindre, d'une part, à une attitude ancrée dans le réel et centrée sur les problèmes qui y surgissent, d'autre part – distinction qui correspond peu ou prou à l'opposition qu'a pu établir le sociologue allemand Max Weber entre l'éthique de la conviction (qui a en vue les principes et entend les respecter coûte que coûte) et celle de la responsabilité (qui évalue quant à elle l'opportunité d'une action à l'aune des conséquences qu'elle est susceptible de produire)⁵⁵. À cette condition, on pourrait voir se développer une nouvelle attitude à l'égard des choses politiques qu'on pourrait nommer, sous la forme d'un oxymore, un *utopisme pragmatique*.

Cette attitude peut être qualifiée de pragmatique car elle entend demeurer lucide par rapport à certains écueils de la vie collective et ne pas se réfugier dans un monde chimérique où l'ensemble des difficultés et des conflits humains seraient magiquement annulés. Toutefois, à partir d'une observation des évolutions de notre monde contemporain, ce type particulier de pragmatisme n'entend pas soumettre la réalité à la seule rationalité instrumentale, suivant laquelle la fin justifie les moyens et la nécessité doit se muer en loi suprême lorsque les circonstances l'exigent⁵⁶. Elle demeure au contraire convaincue que les principes qui forment le socle de nos démocraties (la liberté, l'égalité, la justice, l'État de droit, la séparation des pouvoirs, les droits humains, la publicité et l'exigence délibérative...) sont des constructions aussi nécessaires que fragiles dont il convient de prendre soin, en particulier lorsque des épreuves surviennent.

On observe ainsi que ce pragmatisme n'entend pas prendre congé des valeurs sur lesquelles se fonde l'existence démocratique, mais qu'il souhaite à la fois les conserver et les prolonger. C'est pourquoi l'on peut dire que la recherche d'un surcroît de procédés démocratiques comme issue à la crise s'inscrit simultanément dans le cadre de la pensée utopiste. Malgré des divergences, un consensus semble émerger quant à la nécessité d'une participation accrue des citoyens à la chose publique, et même, à quelques exceptions près, quant à l'objectif assigné à cette participation, à savoir favoriser l'émergence d'une société mieux organisée, plus durable, plus juste et plus solidaire. Afin que le « monde d'après » puisse prendre la place, au moins dans les imaginaires, de la « crise d'après », chaque crise paraissant en effet depuis plus de quatre décennies en engendrer inexorablement une autre – ce qui, notons-le au passage, fait perdre sa pertinence à la notion de crise elle-même. À défaut d'advenir, le « monde d'après » peut servir de guide pour un examen critique du monde présent.

Cet article a été publié sur le site Internet du Centre de droit public de l'ULB : droit-public.ulb.ac.be, 18 mars 2021.

Pour citer cet article : Vincent LEFEBVE, « Le retour de la Belle au bois dormant. Du temps de la crise à une crise du temps », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 18 mars 2021, www.crisp.be.

⁵⁵ M. WEBER, *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1963, p. 172-173.

⁵⁶ Pour un examen critique d'une telle tentation, cf. F. OST, « Nécessité fait loi ? La santé n'a pas de prix ? Ce que le Covid fait au droit », in S. PARSÀ, M. UYTENDAELE (dir.), *La pandémie de Covid-19 face au droit*, Limal, Anthemis, 2021, p. 17-41.